

JNK - novembre 2018

Coordonnateur de la recherche paramédicale

Rôles, missions et enjeux

G Baulieu : DS

La recherche paramédicale, RPM.

La recherche, c'est l'acte par lequel une société avancée exprime sa foi en un avenir ouvert.

Claude DETRAZ (physicien au CERN)

RPM

Vous savez ce que c'est la recherche : on part sur une question et on trouve en cours de route des faits qui vous en posent une autre.

Philippe MEYER

(Sociologue et journaliste français)

RPM

- *« avant de s'engager dans une recherche, **il faut avoir, me semble-t-il une formation solide** [...]. Il ne faut pas laisser croire à des étudiants en soins infirmiers ou en école de cadre que leurs mémoires de fin d'année sont des travaux de recherche... Même les formations de deuxième cycle (licence, maîtrise) ne sont que des initiations à la recherche. Elles permettent un apprentissage du raisonnement, de la méthodologie mais cela ne va pas au delà. Seules les filières du troisième cycle (Diplôme d'études approfondies) forment des chercheurs ».*

D Letourneau

RPM

Contexte

- o Premiers travaux de recherche en soins infirmiers en 1970 en France.
- o Accords de Bologne signés en 1999 par 29 pays européens (reconnaissance universitaire pour toutes les formations)
- o Universitarisation des formations.
Système LMD (Licence Master Doctorat) officialise la formation à la recherche au cours des formations .
- o Réingénierie de la formation : grande place à la formation à la recherche.

RPM

Contexte

PHRIP

- Les **Programmes Hospitaliers de Recherche Infirmière et Paramédicale** sont lancés successivement,
 - 2009 (PHRI)
 - 2011 (PHRIP).Organisés par la DGOS

PHRIP

- L'état finance le développement des PHRIP.

Leur légitimité :

- l'environnement scientifique garantit une méthodologie rigoureuse et des résultats validés,
- les résultats doivent permettre d'actualiser les pratiques,
- les résultats permettent le développement des compétences professionnelles,
- La recherche est en cohérence avec le Développement Professionnel Continu (DPC),

PHRIP

- Circulaire annuelle de la DGOS relative aux appels à projet en matière de recherche clinique, d'innovation médicale, de performance du système de soins, **de recherche infirmière et paramédicale.**

PHRIP

Objectifs en 2011

“Le Programme Hospitalier de Recherche Infirmière et Paramédicale :

il vise les projets comportant une investigation systématique conçue pour améliorer les connaissances sur des questions importantes pour les soins ou l'amélioration des pratiques professionnelles des auxiliaires médicaux”

PHRIP

- **Objectifs du PHRIP en 2015**

- La finalité du PHRIP est de fournir des connaissances scientifiques pour contribuer à l'amélioration continue des soins dispensés par les auxiliaires médicaux. Le PHRIP vise également la validation ou la comparaison entre eux d'actes innovants ou de stratégies de soins mis en œuvre par les auxiliaires médicaux, afin d'en sélectionner les plus efficaces ou efficaces.

- Le PHRIP a également pour objet le développement d'un potentiel de recherche en France dans le domaine des soins paramédicaux et la promotion de l'excellence des activités de recherche dans ce domaine spécifique.

PHRIP

- qualité et sécurité des soins, amélioration des pratiques professionnelles, organisation des soins,
 - impact des politiques de santé et de la formation sur la performance des professionnels paramédicaux,
 - nouvelles méthodes de soins,
 - protocoles de coopération,
 - management.
- Les projets doivent être validés par la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation (DRCI)
 - Le financement est sur 3 ans, les rapports intermédiaires conditionnent le versement par tranches successives.

PHRIP

- Le PHRIP vise tous les aspects de la recherche clinique, principalement la qualité et la sécurité des soins et l'amélioration continue des pratiques des auxiliaires médicaux *via* notamment l'élaboration et la validation de nouveaux référentiels de prise en charge.

- Les projets de recherche validant des méthodes innovantes de soins et de pratiques avec une vision globale de la prise en charge des patients ainsi que ceux portant sur la complémentarité et la subsidiarité entre les lieux de prise en charge sont également concernés.

PREPS

- **Les PREPS**

Le Programme de Recherche sur la Performance du Système de soins (PREPS) est destiné à

Promouvoir la qualité, l'accessibilité, l'efficacité et l'équité en complémentarité avec la Haute Autorité de Santé (HAS) et avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés (CNAMTS.)

Il concerne plus particulièrement l'organisation et l'innovation de l'offre de soins, le système d'information, l'évaluation de la recherche et des dispositifs.

Autres appels à projets

o Appels à projet de recherche par:

Les sociétés savantes : SFAR, SRLF, Société Française de Cardiologie, etc.

Des associations d'usagers.

Le GIRCI Est: appel à projets APPARA.

Pourquoi la RPM dans un établissement?

- Les objectifs :
 - Développer les compétences des professionnels paramédicaux.
 - Répondre aux axes du projet médical et de soins.
 - Augmenter la reconnaissance des soignants.
 - Impulser une dynamique d'équipe.
 - Améliorer la collaboration médico soignante.
 - **Obtenir des financements** : temps dédié nécessaire à une recherche de qualité.
 - « *Publier pour exister* ».
- **Ne pas faire de la recherche pour de la recherche.**

Comment faire ?

- Recensement des ressources disponibles dans l'établissement et ailleurs.
- Au niveau de l'établissement.

Création d'une **sous-commission recherche** de la CSIRMT (SCR)

Composition :

Représentation de l'ensemble des professions paramédicales soignants et formateurs IFPS (infirmiers, aides soignants, **masseurs kinésithérapeutes**, diététiciens, manipulateur en électroradiologie médicale, technicien de laboratoire, ergothérapeute, psychologues)

Le rôle de la SCR

- Rechercher et proposer des thèmes utiles,
- Impulser une dynamique de recherche auprès des collègues et des équipes,
- Valider les thèmes proposés par les membres de la sous-commission et par les équipes soignantes,
- Apporter une aide méthodologique (recherches documentaires, aspects pratiques et méthodologiques, intégration dans la plateforme INNOVARC®),
- Participer aux congrès et conférences et communiquer sur la démarche de recherche pour valoriser cette activité,
- Participer à des travaux de recherche comme investigateur principal.

Avec qui travailler au niveau de l'établissement : aides locales

- o DRCI: direction de la recherche clinique et de l'innovation,
- o CIC : centre d'investigation clinique
- o CMC: centre de méthodologie clinique
- o Et tous les soignants ayant des compétences ou des qualifications en recherche

Place du GHT

- o Projet de soins partagés
- o Axe de développement de la RPM

Les aides extérieures

Le GIRCI EST

- Groupement interrégional de la recherche clinique et de l'innovation

GIRCI Est

- o Animation de la recherche médicale et paramédicale au niveau de l'interrégion,
- o Thésaurus appel à projet,
- o Formations à la recherche,
- o Appel à projets APPARA,
- o Colloque annuel de la recherche paramédicale,

Intégration dans un réseau national La CNCPR

- Commission nationale des coordonnateurs paramédicaux de la recherche.

Regroupement de l'ensemble des coordonnateurs de la recherche paramédicale des CHU

CNCPR: objectifs

Avant tout pour le patient...

- Améliorer la qualité des soins dispensés par les paramédicaux (rigueur scientifique et méthodologique)
- Favoriser l'implantation des données probantes dans les pratiques professionnelles paramédicales
- Soutenir et développer l'évolution et l'innovation des prises en charge paramédicales
- Entretenir, développer et améliorer les savoirs et savoir-faire

... mais également pour l'attractivité professionnelle...

- Impulser et soutenir l'évolution des professions paramédicales pour qu'enfin, elles soient sur la scène internationale (Ex. des IDE : un important retard à combler par rapport aux pays anglo-saxons)
- Fidéliser le personnel, fédérer une équipe et parfois remettre du sens au cœur des soins (peut être un moyen de réduire le turn over)
- Favoriser les échanges inter services (au sein d'un même CHU) et inter établissements (entre CHU, CHR, maisons de santé...)
- Tenir à jour, développer et améliorer les connaissances et les formations professionnelles

... et pour que les paramédicaux, soient fidèles aux 3 missions des CHU : Soins, Enseignement, Recherche

Intégration dans un réseau national

- o La FHF,
- o Création du CINPA:commission d'innovation paramedicale

- o Ses missions :
- o Etre force de propositions pour répondre à un besoin des professionnels de santé et des établissements ;
- o Proposer un support contributif des réflexions des associations et partenaires professionnels engagés pour les sujets d'innovation paramédicale ;
- o Valoriser la recherche et l'innovation paramédicale ;



Collaboration avec d'autres établissements

Le challenge

- o Développer un esprit « recherche » dans l'établissement,
- o Améliorer la reconnaissance de la DRCI vis-à-vis de la recherche paramédicale.
- o Développer la formation à la recherche.
- o Valoriser les travaux par le biais de publications en interne et l'organisation d'une journée annuelle de la recherche paramédicale.
- o **Obtenir les financements de la recherche**

La recherche paramédicale, aboutissement de l'universitarisation des formations.

- o Message du doyen de la faculté: Pr Dumoulin
- o « Nous devons mobiliser nos forces pour **amplifier la dynamique d'universitarisation de toutes les professions de santé** en pleine **synergie avec le CHU et ses écoles**, et les inscrire résolument dans l'Université .»

- « Nous avons à inventer aussi les nouveaux métiers, alimentant une **recherche pluri et transdisciplinaire** dans un continuum translationnel, des biotechnologies pour la santé tout en **incluant les dimensions des sciences humaines...** Ainsi , nous garantissons des formations adaptées ...en accompagnant tous les étudiants dans cette évolution phénoménale qui fera leur exercice professionnel de demain ».

L'avenir

- **Recommandations de l'IGAS pour l'universitarisation des formations paramédicales**

Pour une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université : mise en œuvre des mesures 5, 6 et 13 de la grande conférence de santé de juin 2017.

Favoriser les parcours recherche des professionnels paramédicaux et de la maïeutique et créer à cette fin des corps bi-appartenant pour maintenir le lien indispensable entre formation-recherche et exercice clinique

Recommandations IGAS

- **Recommandation n° 20 : Favoriser pour une fraction variable des étudiants paramédicaux en formation initiale ou de spécialité les parcours universitaires de recherche (M1 ou M2), avec validation du M1 pendant le diplôme d'État, comme pour les formations médicales.**

S'il est difficile d'estimer le nombre d'étudiants des formations paramédicales de niveau bac + 5 intéressés par une poursuite d'études en doctorat, il est possible de considérer qu'il ne devrait guère être supérieur à celui observé dans les professions médicales où il s'élève à 0,6 % pour le doctorat d'université et moins de 0,06 % pour l'habilitation à diriger des recherches. (Source : Note d'information ESR n°6 – août 2015 – *Les étudiants inscrits dans les universités françaises*)

Recommandations IGAS

La possibilité de poursuite des études en doctorat doit être ouverte aux titulaires d'un diplôme de master, les formations paramédicales de niveau bac + 5.

Afin de fluidifier le parcours des étudiants des formations paramédicales qui seraient motivés pour poursuivre leurs études en doctorat, la mission, après discussion avec les personnes qu'elle a rencontrées, notamment la conférence des doyens de médecine, préconise que les universités permettent à ces étudiants de **suivre des unités d'enseignement (UE) spécifiques à la recherche. Ces UE, qui seraient optionnelles**, permettront aux étudiants qui les auront validées, d'obtenir non pas le grade mais un diplôme de master avec, point essentiel, la possibilité de pouvoir s'inscrire dans une école doctorale.

- **De cette manière, les formations paramédicales pourront s'inscrire pleinement dans un parcours LMD sans perdre leur caractère professionnalisant, ni ignorer la recherche.**

Mission de concertation du ministère

o Stéphane le Bouler

L'universitarisation des professions en santé

4 axes:

- Interprofessionalité
- Développement de la recherche
- Parcours des étudiants
- Ancrage territorial

Rôle du coordonnateur

- o Synthèse:
- o Motiver les personnes et les équipes,
- o Les accompagner,
- o Repérer les compétences,
- o Trouver les ressources,
- o Valoriser le travail effectué,
- o Faire exister l'établissement dans le milieu de la RPM

o Merci de votre attention